Cfdt:
DÉFENSE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
VOTRE VOIX NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT
3 - 10 décembre
2026

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATÉGORIE A+ (CAP A+)

Elle traite des décisions individuelles défavorables aux agents : sanctions disciplinaires ; évaluation professionnelle ; prolongation de stage ; refus de titularisation ; refus de temps partiel ; refus de télétravail…

Nous sommes tous concernés quel que soit notre grade, notre métier. Il est important de voter pour les élus **CFDT** expérimentés, impliqués et formés qui assurent votre défense tout au long de votre carrière.

Pour bénéficier d'un accompagnement de qualité, VOTEZ CFDT !

NOTRE BILAN

Durant ces quatre dernières années, une seule commission administrative paritaire s'est formellement tenue : la commission d'installation.

Malheureusement, les élus ont également été convoqués pour deux autres CAP : l'une pour un recours en notation, l'autre pour une demande de sanction du 4° groupe… Les élus ont alors souligné le manque de proportionnalité de la sanction demandée et signifié clairement à l'administration que cette demande était excessive.

Par ailleurs, vos élus **CFDT** se sont attelés à entretenir un dialogue informel régulier avec les membres du corps, par le biais d'envois de mels faisant le point sur les actualités du corps des administrateurs (modifications statutaires notamment) et, plus largement, sur l'encadrement supérieur de l'Etat.

Pour le corps des **administrateurs de l'Etat,** la **CFDT** avait fait part de ses réserves sur les modifications apportées au recrutement par le Tour Extérieur, qui confie désormais la présélection des candidats devant être auditionnés à chaque département ministériel, ce qui constitue un recul pour la diversité des parcours et un risque de conformisme… En outre, le comité de sélection interministériel est maintenant totalement privé de la présélection des candidats, étape la plus sélective du processus.

A un niveau plus général, la **CFDT** a activement soutenu la réforme de la haute fonction publique visant à harmoniser les **grands corps techniques** sur le modèle des administrateurs civils. Ainsi, la **CFDT** a obtenu la création d'une instance de gouvernance interministérielle commune, pour aligner les droits de ces corps sur ceux des administrateurs.

LA CFDT REVENDIQUE

- La mise en place de rencontres régulières entre l'administration et les élus, au-delà des seules obligations légales, trop restrictives… Certains départements ministériels pratiquent déjà ce type de dialogue social, pourquoi pas le ministère des armées ?
- Un véritable accompagnement par la cellule « encadrement supérieur », afin d'identifier des parcours de carrière (RH, budget, administration générale, logistique etc.),
- L'accès des administrateurs au bénéfice de la rupture conventionnelle (décret n°2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique), sur volontariat,
- La communication immédiate de l'avis de la CAP aux agents,
- La gradation des sanctions disciplinaires, l'idée n'étant pas de « faire des exemples »,
- La fin de la mutation d'office, avant même le résultat de la procédure disciplinaire (sauf cas exceptionnel),
- Une véritable convergence indemnitaire et une meilleure valorisation des responsabilités, pour une véritable équité de rémunération entre agents du corps ; pour le CIA, la prise en compte effective des résultats marqués au CREP.

CFDT DÉFENSE
1ER SYNDICAT
AU MINISTÈRE DES ARMÉES

FEAE.CFDT.FR

Document accessible aux personnes malvoyantes via les outils de synthèse vocale.

Cfdt:
DÉFENSE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA CFDT DÉFENSE
VOUS PRÉSENTE SES CANDIDAT(E)S

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE - CAP A+

NOM	PRÉNOM	AFFECTATION
DE BOUVET	Amaury	DMCA
LAMBERT	Pierre-Yves	DMCA
SIMARD	Alexandra	DSNJ
DESBROSSES	Arnaud	CMG Lyon

1:
CFDT DÉFENSE
1ER SYNDICAT
AU MINISTÈRE DES ARMÉES

Au moment de choisir vos représentants en CAP A+, faites le choix d'une organisation syndicale forte, crédible et efficace.

La CFDT est la première organisation syndicale du ministère des Armées et la première organisation syndicale chez les cadres. Cette place, nous la devons à notre proximité avec le terrain et à notre capacité à obtenir des résultats concrets.

Voter CFDT, c'est élire des représentants engagés, compétents et disponibles, qui défendront chaque dossier avec sérieux, équité et détermination. C'est aussi donner davantage de poids à vos revendications et à la voix des catégories A+ dans les instances de dialogue social.

Le vote CFDT, c'est le choix de l'efficacité, de l'expertise et de l'engagement au service de tous les cadres du ministère des Armées.

FEAE.CFDT.FR

Document accessible aux personnes malvoyantes via les outils de synthèse vocale.